

# **COMMUNE DE SAINT MARCEL D'ARDECHE**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **PORTANT SUR LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

### **DE SAINT MARCEL D'ARDECHE**

Par arrêté n° 07102017 en date du 12/10/2017, le Maire de Saint Marcel d'Ardèche a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement qui sera approuvé par le conseil municipal au terme de l'enquête.

Mme Christiane Clerc, enseignante retraitée, a été désignée par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur. Ordonnance n° E17000228/69 en date du 28 Septembre 2017.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint Marcel d'Ardèche, du 14 Novembre 2017 au 15 décembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

La mairie de Saint Marcel d'Ardèche est ouverte les jours et horaires suivants :

Lundi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30  
Mardi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30  
Mercredi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30  
Jeudi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30  
Vendredi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

- en mairie de Saint Marcel d'Ardèche
- sur le site internet : <http://www.ardecche.gouv.fr> à la rubrique Publications/Annonces et Avis/Consultations et Enquêtes publiques/Enquêtes publiques et sur les sites internet des communes de Saint Marcel d'Ardèche et de la communauté de communes DRAGA [www.saintmarceldardeche.com](http://www.saintmarceldardeche.com) / [www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr).
- sur le poste informatique situé en mairie de Saint Marcel d'Ardèche aux jours et aux horaires indiqués ci-dessus.

Mme le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie aux dates et heures suivantes :

Mardi 14 Novembre 2017 de 8h30 à 12h00  
Vendredi 24 Novembre 2017 de 14h00 à 16h30  
Mercredi 6 Décembre de 08h30 à 12h00  
Vendredi 15 Décembre 2017 de 14h00 à 16h30

Les observations et propositions sur le zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante :

Madame le commissaire enquêteur  
Mairie de St Marcel d'Ardèche  
Le Village  
07700 - St Marcel d'Ardèche

Le public pourra également adresser des observations et propositions écrites à l'adresse mail : [enquetepublique@ccdraga.fr](mailto:enquetepublique@ccdraga.fr).

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à M le Maire aux adresses et coordonnées ci-après :

Mr le Maire  
Mairie de St Marcel d'Ardèche  
Le Village  
07700 - St Marcel d'Ardèche  
04 75 97 26 10

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de M. le Maire de Saint Marcel d'Ardèche.

Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra au Maire l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Lyon.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Saint Marcel d'Ardèche, et communiqué à la préfecture où ils seront également tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.